

## Les services assurés par les yogis du Monde



### GARANTIE À :

- ~ S'engager de manière responsable auprès de ses partenaires humanitaires et éviter l'utilisation du tourisme volontaire à des fins de « volontourisme ».
  - ~ S'assurer que chaque volontaire respecte la Charte du voyageur volontaire.
  - ~ Demander un extrait de casier judiciaire vierge au voyageur solidaire.
  - ~ Mettre en place un processus de présélection des futurs volontaires en évaluant leurs motivations, capacités et compétences à travers un questionnaire détaillé, ainsi qu'en recueillant des informations sur les loisirs des voyageurs volontaires
  - ~ Accompagner avant, pendant et après le voyage solidaire :
    - veiller à l'engagement responsable du voyageur solidaire,
    - aider à la préparation du voyage,
    - apporter un soutien psycho-émotionnel
    - réaliser un bilan personnel sur l'expérience du volontariat.
  - ~ Transmettre les mises à jour sur l'évolution du projet auquel les volontaires ont contribué pendant un an.
  - ~ Élaborer un carnet de voyage précis décrivant chaque étape quotidiennement avant le départ
  - ~ Organiser des réunions de préparation et d'échanges pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre les voyageurs et l'ONG qui accueille les volontaires.
  - ~ Offrir des assurances annulation de voyage, assistance voyage et rapatriement santé au voyageur solidaire pour un circuit ou séjour réservé auprès des Yogis du Monde.
- L'accompagnateur bénévole AFO au départ de Paris est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'association Les Yogis du Monde pour l'encadrement d'un circuit .